

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 16 décembre 2005  
(convocation du 5 décembre 2005)**

Aujourd'hui Vendredi Seize Décembre Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. GELLE Thierry  
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert  
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis  
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy  
M. VALADE Jacques à M. MARTIN Hugues  
M. BANNEL Jean-Didier à M. BELLOC Alain  
M. BENOIT Jean-Jacques à M. MOULINIER Maxime  
Mme. BRACQ Mireille à Mme. BRUNET Françoise  
M. BREILLAT Jacques à Mme. DARCHE Michelle  
M. CANIVENC René à Mme. MOULIN-BOUDARD Martine  
M. CAZENAVE Charles à Mme. DESSERTINE Laurence  
Mme. COLLET-LEJUIF Sylvie à M. FREYGEFOND Ludovic  
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max  
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique  
M. LOTHAIRE Pierre à M. BRON Jean-Charles

M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
M. MILLET Thierry à M. MERCHERZ Jean  
M. NEUVILLE Michel à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude  
Mme. PALVADEAU Chrystèle à Mme. PUJO Colette  
Mme. PARCELIER Muriel à M. CANOVAS Bruno  
M. POIGNONEC Michel à M. JUNCA Bernard  
M. REBIERE André à M. SIMON Patrick  
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques  
M. TAVART Jean-Michel à M. HOURCQ Robert  
M. SAINTE-MARIE Miche à M. ROUSSET Alain à partir de 12 H  
Mme KEISER Anne-Marie à M. GRANET Michel à partir de 11 H 15

## **EXCUSES :**

M. FERILLOT Michel

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Convention constitutive du GIP-DSU du Grand Projet des Villes des Hauts de  
Garonne - Avenant n°1 - Décision - Autorisation**

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine a approuvé, par délibération du 19 janvier 2001 la convention du Grand Projet de Ville des Hauts de Garonne et la création du GIP-DSU comme structure de Pilotage du projet global.

Le GIP créé le 31 Août 2001 était composé des membres statutaires dont les droits étaient répartis selon les modalités suivantes :

- la commune de Bassens, représentée par son maire, à hauteur de 8 %,
- la commune de Cenon, représentée par son maire, à hauteur de 8 %,
- la commune de Floirac, représentée par son maire, à hauteur de 8 %,
- la commune de Lormont, représentée par son maire, à hauteur de 8 %,
- La Communauté Urbaine de Bordeaux, représentée par son Président ; à hauteur de 26 %,
- l'Etat, représenté par le Préfet de la région Aquitaine, Préfet du département de la Gironde », à hauteur de 42 %.

Les changements législatifs et réglementaires, intervenus suite à la Loi Borloo du 1<sup>er</sup> août 2003 confié à l'ANRU, en lieu et place de l'Etat, la responsabilité du financement et du suivi au niveau national des opérations de renouvellement urbain entrant dans le cadre de la politique de la Ville.

## **I - EVOLUTION DES DROITS STATUTAIRES**

Pour prendre en compte cette évolution, dans leurs rapports entre eux, les droits statutaires des membres du groupement sont répartis en fonction de l'apport respectif de chacun, pour ce qui concerne les missions hors ANRU, selon les modalités suivantes :

- Commune de Bassens : 3,32 %
- Commune de Cenon : 17,09 %
- Commune de Floirac : 13,50 %
- Commune de Lormont : 17,09 %
- Communauté Urbaine de Bordeaux : 48 %
- Etat : 1 %

Par ailleurs, pour ce qui concerne les missions dans le champ de l'ANRU, les participations financières des différents membres du groupement et de l'ANRU sont quant à elles précisées en annexe.

Le taux de participation global (missions ANRU et hors ANRU) de la CUB reste conforme à la répartition prévue lors de la constitution du GIP soit 26 %.

Conformément à la règle précédemment fixée en matière de droits de vote, chaque membre dispose d'une voix et de voix supplémentaires en fonction de ses apports, ce qui donne par conséquent la répartition suivante :

- Communauté Urbaine de Bordeaux : 7 voix (1+6)
- Commune de Bassens : 2 voix (1+1)
- Commune de Cenon : 3 voix (1+2)
- Commune de Floirac : 3 voix (1+2)
- Commune de Lormont : 3 voix (1+2)
- Etat : 2 voix (1+1)

## **II - FINANCEMENT**

Par délibération n°2001/100 du 19 janvier 2001 le Conseil de Communauté a décidé que la participation financière de la CUB au GPV était fixée à 16.77 millions d'euros sur la période 2000-2006, soit sur 7 ans. Dans ce cadre, il a été notamment retenu une enveloppe de 1,067 million d'euros au titre de l'ingénierie et des études.

La création de l'ANRU a conduit à distinguer au sein du budget de fonctionnement du GIP/GPV :

- la mission se rapportant aux sites de projets de renouvellement urbain financés par l'ANRU ;

- les autres missions relatives à l'élaboration et au suivi du projet global de territoire et à la politique de la ville en GPV non financés par l'ANRU ou l'Etat.

Ainsi cela a induit une modification des plans de financement :

- dans un premier temps, conformément aux termes de la réponse communautaire du 07 octobre 2004 suite à une proposition de l'Etat, la participation de la CUB passe de 959.326 euros à 1.203.797 euros soit une augmentation de 244.471 euros sans pour autant dépasser l'enveloppe globale de 16,77 millions d'euros.

- puis aujourd'hui, conformément au plan de financement élaboré par l'Etat suite à la disparition du FEDER. Ce nouveau plan de financement n'engendre pas de nouvelle augmentation pour la CUB.

Ces différentes évolutions du plan de financement (maintenant décalé sur la période 2002-2008), indépendantes de la Communauté Urbaine de Bordeaux, mais actées par celle-ci notamment par courrier communautaire à l'Etat en date du 07 octobre 2004, se traduisent pour la CUB de la manière suivante :

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Total
<b>FINANCEMENT DU GIP/GPV</b>									
Fonctionnement hors site ANRU	55.573	79.139	81.732	109.860	109.860	109.860	109.860	-	655.884
Fonctionnement GIP en site ANRU			18.030	18.030	18.030	18.030	18.030		90.150
Mission OPC				30.000	15.000	15.000	45.000	45000*	150.000
Etudes MO GIP en site ANRU	78.363	94.400	68.000	13.000	18.000	18.000	18.000	-	307.763
<b>Sous total</b>	<b>133.936</b>	<b>173.539</b>	<b>167.762</b>	<b>170.890</b>	<b>160.890</b>	<b>160.890</b>	<b>190.890</b>	<b>45.000</b>	<b>1.203.797</b>
<b>FINANCEMENT ETUDES SOUS MAÎTRISE D'OUVRAGE DES COMMUNES</b>									
Etudes diverses	47.817	60.000	0	0	0	0	0	0	107.817
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>181.753</b>	<b>233.539</b>	<b>167.762</b>	<b>184.280</b>	<b>160.890</b>	<b>160.890</b>	<b>190.890</b>	<b>45000</b>	<b>1.311.614</b>

\* En 2009, la participation de 45.000 euros pour la mission OPC est le résultat de l'étalement de l'enveloppe prévisionnelle sur 5 ans au lieu de 4 ans.

Ces crédits sont inscrits au PPI 2005/2009

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, et si tel est votre avis, de bien vouloir :

#### **DECIDER :**

- d'approuver par avenant n° 1, les modifications ap portées au statut du GIP des Hauts de Garonne ;
- de la validation du nouveau plan de financement avec une participation communautaire globale de 1.311.614 euros dont 1.203.797 euros pour le GIP/GPV sur la période 2002/2009 ;

#### **AUTORISER :**

- Monsieur le Président à signer le dit avenant n°1 ci-annexé.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.  
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 16 décembre 2005,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

M. JEAN TOUZEAU

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE 2 JANVIER 2006</b></p>
--

